



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

À une séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Était absent : M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2

La directrice générale atteste que 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

6. **SERVICE D'URBANISME**
 - a. Avis de motion – Règlement no 943-2022
 - b. Adoption du second projet de règlement no 943-2022 modifiant le Règlement de zonage
 - c. PIIA patrimoine – Acceptation de 4 demandes
 - d. Refonte de la carte électorale de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec
 - e. Mandat pour les relevés sanitaires 2022
7. **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. ...
8. **SERVICE DES INCENDIES**
 - a. ...
9. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Acceptation provisoire - Jardin des Geais-Bleus phase II
10. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
11. **ADMINISTRATION**
 - a. Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur
 - b. Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire



- c. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- d. Point d'information : dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement no 945-2022
- e. Point d'information : dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement no 946-2022

12. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

13. VARIA

- a. ...

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18967-09-2022
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18968-09-2022
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

| Salaires bruts payés - Août | |
|--|----------------------|
| Jean-Pierre Lamontagne | 1 477.74 \$ |
| Jonathan Moreau | 4 615.38 \$ |
| Alexandre D'Amour | 1 477.74 \$ |
| Daniel Laflamme | 1 477.74 \$ |
| Jason Bergeron | 1 477.74 \$ |
| Prescylle Bégin | 1 477.74 \$ |
| Denis Desaulniers | 1 477.74 \$ |
| Martine Couture | 8 761.55 \$ |
| Cathy Bergeron | 6 042.00 \$ |
| Martin Miller | 5 443.32 \$ |
| Marc-Olivier Laprise | 3 980.08 \$ |
| Renault Lepage | 7 557.71 \$ |
| Dany Lamontagne | 6 119.16 \$ |
| Membres du conseil et cadres : | 51 385.64 \$ |
| Employés de voirie et bureau : | 57 171.76 \$ |
| Service de sécurité incendie : | 11 849.00 \$ |
| Bibliothèque : | 1 665.20 \$ |
| Personnel de la SAAQ : | 10 319.15 \$ |
| Employés du centre Multifonctionnel : | 10 955.86 \$ |
| Camp de jour : | 84 699.44 \$ |
| Total des salaires bruts payés pour août 2022 : | 228 046.05 \$ |



| Comptes payés - Août | | |
|---|--|----------------------|
| Sylvie Daigle | Remboursement dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Défi Lotbinière | Défi Lotbinière Nahak | 8 000.00 \$ |
| Benoit Lord | Activité BBQ - Fête au Village | 3 000.00 \$ |
| Réjean Laroche | Remboursement dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Réal Cyr | Remboursement de taxes | 215.35 \$ |
| Construction Serge Pouliot inc. | Remboursement dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Construction MNJE inc. | Remboursement dépôt certificat de localisation | 1 400.00 \$ |
| Sage inc. | Assurances collectives | 9 426.24 \$ |
| Olivia Bérubé-Postras | Temps animation camp de jour | 105.63 \$ |
| Catherine Quenneville | Remboursement | 150.80 \$ |
| Ass. des pompiers de St-Apollinaire | Cotisation club social - août | 236.00 \$ |
| CSD - Service de la comptabilité | Cotisation syndicale - août | 895.28 \$ |
| Productions Hugues Pomerleau | Magicien - Fête au Village | 431.15 \$ |
| Sage inc. | Assurances collectives | 10 666.24 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 36 146.81 \$ |
| Télus Québec | Fibre optique | 776.08 \$ |
| Produits Suncor S.E.N.C. | Essence et diesel | 7 217.87 \$ |
| Vidéotron | Téléphonie | 1 284.66 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | Remise gouvernementale | 23 128.48 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | Remise gouvernementale | 30 413.24 \$ |
| Receveur général du Canada | Remise gouvernementale | 22 617.38 \$ |
| CARRA | Cotisation - août | 1 650.12 \$ |
| Bell Mobilité inc. | Modem Station de pompage | 111.78 \$ |
| Videotron S.E.N.C. | Téléphonie | 1 347.66 \$ |
| Télus Mobilité | Fibre optique | 776.08 \$ |
| Groupe Négotel inc. | Ligne centrex | 1 066.13 \$ |
| Produits Suncor S.E.N.C. | Essence et diesel | 6 431.64 \$ |
| Total des comptes payés pour le mois d'août 2022 : | | 168 094.62 \$ |

| Comptes à payer - Août | | |
|----------------------------------|---|-------------|
| 6Tem TI | Logiciel, ordinateur portable, bureau garage | 5 053.40 \$ |
| 9205-9203 Québec | Tournoi des entreprises | 574.88 \$ |
| 9302-8132 Québec inc. | Présentation œuvre d'art - patinoire couverte | 4 000.00 \$ |
| ABCP Architecture | Intégration des arts - honoraires d'architecture | 948.54 \$ |
| ADMQ zone 09 | Classe virtuelle documents municipaux et webinaire taxation | 402.41 \$ |
| Aerzen Canada | Filtres à air | 1 105.48 \$ |
| Alimentation Beauchesne | Sacs de glace et bières pour la Fête au Village | 454.98 \$ |
| Aqua Zach inc. | Produits chimiques et pièces | 954.03 \$ |
| Aquasphère Conseil inc. | Avis de mobilité de cours d'eau | 4 943.93 \$ |
| Arpo groupe-conseil | Modification de plans et devis | 2 586.94 \$ |
| Astus inc. | Licence août et septembre | 793.32 \$ |
| Atelier Mobile Luc Turcotte inc. | Pompe Kubota | 467.38 \$ |
| Autobus Auger inc. | Transport pour activités camp de jour | 2 725.49 \$ |
| Batterie Expert | Batterie, ensemble des bâtiments lumière d'urgence | 480.53 \$ |
| Béton Laurier inc. | Béton pour trottoir | 1 079.39 \$ |
| Bionest Technologies | Visite d'entretien, entretien UV | 3 343.89 \$ |
| Jean-Michel Blouin | Remboursements divers achats | 548.77 \$ |
| Boulet Dépôt inc. | Jeu d'eau | 2 029.38 \$ |
| Boulon et Écrous A.M. inc. | Boulon | 4.07 \$ |
| Brenntag Canada inc. | Bisulfate de sodium | 1 520.98 \$ |
| Buropro Citation | Papeterie | 245.76 \$ |

**Procès-verbaux du conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



| | | |
|---------------------------------------|--|---------------|
| Can Explore | Nettoyage et inspection de conduites d'égout 2022 | 11 480.25 \$ |
| Carquest Laurier-Station | Pièces et avertisseur de marche arrière | 926.80 \$ |
| Certified Laboratories | Produits chimiques | 2 136.06 \$ |
| C.E.R. Turmel enr. | Fer à ciment | 45.42 \$ |
| Jolène Charbonneau | L'heure du conte en pyjama | 50.00 \$ |
| Chemtrade Chemicals Canada | Ferric sulfate | 9 292.77 \$ |
| Citron Hygiène LP | Service écoaire | 154.46 \$ |
| Clôture G.P. inc. | Installation de clôture | 20 913.95 \$ |
| Coair | Nettoyer et vérifier des drains | 659.00 \$ |
| Les commerçants de la Chaudière | Frais de transport | 34.85 \$ |
| Contrôle AC | Entretien et travaux climatisation | 4 327.09 \$ |
| Avantis coopérative BMR St-Agapit | Serre câble, tuyau, chiffres en aluminium | 322.88 \$ |
| Martine Couture | Remboursements divers achats | 173.72 \$ |
| Croisière AML | Balance de la disco du matelot - activité camp de jour | 51.72 \$ |
| CRS conciergerie Rive-Sud | Ménage | 7 962.04 \$ |
| Déboisement Dave Thomassin inc. | Déboisement | 36 001.62 \$ |
| Délivro | Transports de colis | 327.49 \$ |
| Deschesne & fils ltée | Valve, fil, outils | 2 243.68 \$ |
| Distribution Sports-Loisirs G.P. | Ballons de volley | 542.62 \$ |
| École nationale des pompiers | Examens | 595.70 \$ |
| Englobe Corp. | Honoraires patinoire couverte | 1 290.32 \$ |
| Entreprises Gonet B.G. | Marquage de la chaussée | 13 551.87 \$ |
| Entreprises D. Aubin et fils | Tonte de pelouse | 5 430.50 \$ |
| Entreprises Lévisiennes inc. | Asphalte | 246.64 \$ |
| Entreprises Marcel Têtu | Toilette | 505.55 \$ |
| Entretien paysager Horti-Taille | Entretien saison 2022 | 3 391.76 \$ |
| EQIP Solutions | Résolution et réfection rues Rousseau, Masse | 5 540.36 \$ |
| Eros | Ajout d'un effectif pompier | 32.19 \$ |
| Eskair | Surcharge pour les voyages de béton et d'asphalte au dépôt | 1 149.75 \$ |
| Éthier avocats | Récupération des TVQ | 1 990.45 \$ |
| Eurofins Environnement | Eau potable, eaux usées et prélèvement dépôt à neige | 2 178.78 \$ |
| Fonds d'information sur le territoire | Avis de mutation | 176.90 \$ |
| Gaston St-Pierre et ass. | Honoraires professionnels | 434.61 \$ |
| Giroux & Lessard | Réfection des rues Industrielle, Masse, Principale | 280 408.20 \$ |
| Groupe RMB inc. | Services professionnels - Notaire Bergeron | 1 150.00 \$ |
| Installation René Mailloux | Son et éclairage - Fête au Village | 2 874.37 \$ |
| Javel Bois-Francis inc. | Produits chimiques | 2 511.82 \$ |
| L. Delisle 2014 inc. | Heures de machinerie - changer ponceau | 13 546.93 \$ |
| Dany Lamontagne | Avance sur carte de crédit et remb. achats divers | 1 873.65 \$ |
| Marc-Olivier Laprise | Remboursement de frais de déplacement | 42.57 \$ |
| Renault Lepage | Remboursement achat de vêtements de travail | 137.74 \$ |
| Libertévision inc. | Service web | 827.82 \$ |
| Librairie Renaud-Bray | Achat de livres pour la bibliothèque | 3 812.58 \$ |
| Librairie Chouinard | Achat de livres pour la bibliothèque | 216.35 \$ |
| Ludovic Boney inc. | Présentation œuvre d'art - patinoire couverte | 4 000.00 \$ |
| Maqui Art | Maquillage fête au Village | 1 275.00 \$ |
| Marché Veilleux | Carte cadeau 35 ans d'un employé et achats divers | 1 984.61 \$ |
| Mercier Expert inc. | Bobine | 168.28 \$ |
| Messer Lévis | Couvre-chaussure et frais de location mensuels | 306.38 \$ |
| Ministre des Finances | Sûreté du Québec | 544 039.00 \$ |
| MRC de Lotbinière | Quote-part de septembre - fosses septiques | 72 607.84 \$ |
| Municipalité de Laurier-Station | Quote-part de septembre - récupération | 9 790.25 \$ |
| Normand Côté, électricien | Divers travaux d'électricité | 10 653.17 \$ |



| | | |
|---|---|------------------------|
| Novicom Technologies inc. | Location radios et micros, nettoyer boîtier, télémétrie puits Croteau | 1 405.50 \$ |
| Orizon Mobile | Temps d'antenne télé chasseurs | 241.45 \$ |
| Outic inc. | Poignées | 128.77 \$ |
| Paul Grimard, arpenteur-géomètre | Services professionnels | 546.13 \$ |
| Placide Martineau inc. | Pièces et accessoires | 677.87 \$ |
| Danielle Poulin | Surveillance examen pompier | 40.50 \$ |
| Power Q inc. | Lumières de rue | 40 298.79 \$ |
| Pro Ballast inc. | 2 luminaires en aluminium pour terrains de fer et pétanque | 10 439.50 \$ |
| Produits Capital | Sacs à poubelles, distributeur de papier hygiénique, etc. | 2 500.96 \$ |
| ProLudik inc. | Location de jeux gonflables | 3 007.80 \$ |
| Purolator inc. | Frais de transport | 135.87 \$ |
| Québec Linge | Location de tapis | 150.58 \$ |
| Camille Rajotte | Présentation œuvre d'art - patinoire couverte | 4 000.00 \$ |
| Réal Huot inc. | Pièces et accessoires | 5 932.60 \$ |
| Recyc-Lav inc. | Ramassage des gros rebuts pour août | 1 552.16 \$ |
| Régie intermunicipale | Quote-part - ordures ménagères | 26 765.70 \$ |
| Réseau Biblio CNCA | Trousses de naissance un livre | 391.49 \$ |
| Ronam Construction inc. | Patinoire couverte | 283 925.63 \$ |
| Roulement Techno inc. | Marteaux | 242.79 \$ |
| Julie Ruel | Cours de cuisine | 800.00 \$ |
| Signal Services inc. | Clôture | 2 822.64 \$ |
| Sintra inc. | Ponceau, sentier écolier et pavage 2022 | 88 244.78 \$ |
| SNABB | Entrée affichage entreprise | 25.87 \$ |
| Stantec Experts-conseils ltée | Raccordement des puits 13 et 14 | 14 946.75 \$ |
| Terminix Canada | Inspection travaux | 114.00 \$ |
| Trafic Innovation inc. | Convertisseur de courant | 682.95 \$ |
| Traitement d'eau Nord-Sud | Résine et raccord | 1 515.42 \$ |
| François Varin | Aide-conseil | 747.33 \$ |
| Xérox Canada | Location photocopieurs | 1 903.54 \$ |
| Total des comptes à payer pour le mois d'août 2022 : | | 1 614 839.28 \$ |

18969-09-2022
point no 6a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 943-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement portant le no 943-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier certains usages dans la zone 1011 et pour ajouter des normes spéciales concernant certains usages liés au cannabis : Plantation, transformation, vente, distribution et entreposage.

18970-09-2022
point no 6b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 943-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme ne contient pas de précision permettant à la Municipalité d'encadrer les usages liés au cannabis;



ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer les usages liés au cannabis et à les limiter uniquement à certaines zones;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à un tel amendement à la réglementation et recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 septembre 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 943-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18971-09-2022
point no 6c

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 4 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Pour la propriété située au 31, rue Rousseau afin de remplacer les fenêtres à l'étage du bâtiment principal;
- Pour la propriété située au 124, rue Principale afin d'installer une clôture de bois et de construire une pergola sur la propriété;
- Pour la propriété située au 678, rang Bois-Franc afin de refaire la galerie avant et la galerie arrière, ainsi que pour prolonger la toiture de la galerie arrière au-dessus d'une fenêtre existante;
- Pour la propriété située au 548, rang Prairie-Grillée afin de remplacer les fenêtres à l'étage du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que chacune des demandes soit autorisées comme présentées.

Adopté à l'unanimité.

18972-09-2022
point no 6d

REFONTE DE LA CARTE ÉLECTORALE DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES POUR LE QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire fait actuellement partie de la circonscription électorale fédérale de Lévis-Lotbinière, tout comme les 17 autres municipalités de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec* a rendu publique sa proposition de refonte de la carte électorale;

ATTENDU QUE cette proposition de refonte de la carte électorale aurait pour conséquence de diviser la MRC de Lotbinière au sein de deux circonscriptions électorales distinctes;



ATTENDU QUE cette proposition, si elle est adoptée, représente une menace au développement de l'identité régionale et à la défense des priorités de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire exprime son total désaccord avec la proposition de refonte de la carte électorale de la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*;

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'oppose à toute proposition de refonte de la carte électorale ayant comme conséquence de diviser les 18 municipalités qui composent la MRC de Lotbinière;

Que cette résolution soit transmise à la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec*.

Adopté à l'unanimité.

18973-09-2022
point no 6e

MANDAT POUR LES RELEVÉS SANITAIRES 2022

ATTENDU QUE la Municipalité poursuit les relevés sanitaires afin de répertorier les installations septiques non conformes sur son territoire et ainsi protéger la nappe phréatique et les cours d'eau;

ATTENDU QUE cinq soumissionnaires ont été invités et qu'un seul a répondu, soit :

| Nom de l'entreprise | Prix par visite |
|---------------------|-----------------|
| Aqua ingénium | 295 \$ + taxes |

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Aqua Ingénium pour procéder aux relevés sanitaires pour un maximum de 50 propriétés sur le territoire de Saint-Apollinaire pour un montant de 14 750 \$ plus les taxes applicables.

Un rapport technique pour chaque propriété visitée devra être fourni (version électronique) au plus tard le 31 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

18974-09-2022
point no 9a

ACCEPTATION PROVISOIRE – JARDIN DES GEAIS-BLEUS PHASE II

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Développement Saint-Apollinaire inc. pour le prolongement de la rue du Geai-Bleu et pour la construction des rues des Colibris, des Sittelles, du Jaseur, des Bernaches et du Cardinal, pour desservir 89 nouveaux terrains;

ATTENDU QUE le 9 septembre 2022, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par un représentant de la firme Stantec pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 15810012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement de la rue du Geai-Bleu et les rues des Colibris, des Sittelles, du Jaseur, des Bernaches et du Cardinal, soit le lot 6 424 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.



Les rues qui seront cédées à la Municipalité par Développement Saint-Apollinaire inc. sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas déchargé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

18975-09-2022
point no 10a

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 1 342 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 671 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Municipalité de Saint-Apollinaire est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté à l'unanimité.

18976-09-2022
point no 11a

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR

ATTENDU QU'une demande de prix pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur a été faite et que 2 soumissions ont été reçues;

| Nom de la compagnie | Prix par mois | Prix à l'heure |
|-----------------------------|---------------|----------------|
| CRS (9309-3409 Québec inc.) | 3595 \$ | 32 \$ |
| Les entreprises Crolin inc. | 3795 \$ | 32 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager pour les édifices de l'hôtel de ville et place Francoeur au plus bas soumissionnaire, soit CRS (9309-3409 Québec inc.) au prix mentionné ci-dessus.

Le présent contrat couvrira la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le contrat est renouvelable, au gré de la Municipalité et de l'entrepreneur, pour une période de 12 mois additionnelle à l'échéance.

Adopté à l'unanimité.



18977-09-2022
point no 11b

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE *la Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au conseil d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

18978-09-2022
point no 11c

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution no 18948-08-2022.

Adopté à l'unanimité.

point no 11d

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NO 945-2022

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du Règlement no 945-2022 décrétant un emprunt d'un montant de 113 161 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement no 945-2022 est de 6969;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 707;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement no 945-2022 est réputé avoir été APPROUVÉ par les personnes habiles à voter.

point no 11e

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NO 946-2022

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du Règlement no 946-2022 décrétant les travaux de raccordement des puits 13-2021 et 14-2021.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement no 946-2022 est de 6969;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 707;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement no 946-2022 est réputé avoir été APPROUVÉ par les personnes habiles à voter.

18979-09-2022
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le procès-verbal du 12 septembre 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18980-09-2022
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 12 septembre 2022 à 20 h 10.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 octobre 2022